

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil : 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2024.00295

THONON AGGLOMERATION - Evolution des statuts

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 5216-5, VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant approbation de la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération », VU le projet de statuts proposé par le Président ci-annexé.

CONSIDERANT que les nouveaux statuts de Thonon Agglomération entreront en vigueur dès la notification de l'arrêté préfectoral constatant les conditions de majorité requise pour la procédure de modification statutaire et approuvant les dits statuts.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire, après échange avec le contrôle de légalité, de refondre et compléter les statuts de Thonon Agglomération sur la base du projet ci-joint.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE les nouveaux statuts de la Communauté d'agglomération annexés à la présente

délibération,

DECIDE de notifier la présente décision au Maire de chacune des communes membres de la

communauté d'agglomération, les Conseils Municipaux devant se prononcer dans un

délai de 3 mois à compter de la notification de la présente délibération.

DEMANDE à Monsieur le Préfet de Haute-Savoie, au terme de cette procédure, de bien vouloir

arrêter les nouveaux statuts de l'agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Préside

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00296

<u>COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES DE TRANSFERT (CLECT) - Modification des membres</u>

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU les délibérations n° CC000971 du 29 septembre 2020 et n° CC001119 du 26 janvier 2021 de Thonon Agglomération portant création et composition de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT),

VU le règlement intérieur de la CLECT en date du 06 juillet 2021,

VU la délibération n° 2024-55 de la commune d'Orcier désignant ses représentants au sein de la CLECT suite à la démission des fonctions d'adjointe et de conseillère municipale de la commune d'Orcier de Madame Marie-Christine MICHAUD, membre de la CLECT.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

MODIFIER

la composition de la CLECT, conformément à la délibération de la commune d'Orcier

en nommant Madame Catherine MARTINERIE titulaire et Monsieur Joseph BERTHE

suppléant.

FIXE

la composition de la CLECT de la manière suivante.

Collectivité	Titulaire		
Thonon Agglomération	Christophe ARMINJON		

Collectivité	Titulaire	Suppléant		
ALLINGES	Gilles NEURAZ	François DEVILLE		
ANTHY	Rémy VIOUT	Jean-Paul VESIN		
ARMOY	Agnès HUBERT	Patrick BERNARD		
BALLAISON	Christophe SONGEON	Alexandre UGO		
BONS	Christèle LAVY	Olivier JACQUIER		
BRENTHONNE	Michel BURGNARD	Geneviève SECHAUD		
CERVENS	Gil THOMAS	Christophe CHATEL		
CHENS	Bernard FICHARD	Jérôme TRONCHON		
DOUVAINE	Pascal WOLF	Claire CHUINARD		
DRAILLANT	Claude MAURICE	Pascal GENOUD		
EXCENEVEX	Manuel DAL MOLIN	Chrystelle BEURRIER		
FESSY	Patrick CONDEVAUX	Stéphane BARONE		
LYAUD	Joseph DEAGE	Hubert DUBOULOZ		
LOISIN	Katarzyna LIARDET	Laëtitia VENNER		
LULLY	René GIRARD	Karine LOTHOZ		
MARGENCEL	Didier RENAUD	Corinne PLASSAT		
MASSONGY	Céline DETURCHE	Ana-Maria MARTIN-GRILLET		
MESSERY	Serge BEL	Frédéric RODRIGUES		
NERNIER	Marie-Pierre BERTHIER	Christian BREUZA		
ORCIER	Catherine MARTINERIE	Joseph BERTHE		
PERRIGNIER	Céline BURGNIARD	Claude MANILLIER		
SCIEZ	Cyril DEMOLIS	Dominique MAURE		

___ THONON

agglomération

Collectivité	Titulaire	Suppléant
THONON-LES-BAINS	Jean-Claude TERRIER	René GARCIN
VEIGY	Catherine BASTARD	Laurence PILLONEL
YVOIRE	Ghislaine WILLEMIN	Aline DURET

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants: 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00297

SIAC - Désignation de délégués pour la commission Politiques contractuelles

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2023-0021 du 16 novembre 2023 approuvant la modification des statuts du SIAC, le transformant en syndicat à la carte, et particulièrement son article 9-1,

VU le courrier du SIAC du 30 avril 2024 sollicitant Thonon Agglomération pour pourvoir des postes vacants au sein de la commission Politiques contractuelles.

CONSIDERANT la nécessité de Thonon Agglomération d'être représentée au sein de cette commission.

CONSIDERANT les candidatures reçues.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE

M. Noël MATHIAN et M. Frédéric GERDIL pour représenter Thonon Agglomération au sein de la commission Politiques contractuelles du SIAC.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

e President

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00298

<u>COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI DE HAUTE-SAVOIE DU CHABLAIS - Désignation d'un membre et d'un titulaire suppléant</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le décret n°20245-560 du 18 juin 2024 qui précise les missions, la composition et le fonctionnement du comité local pour l'emploi, prévoit notamment le nombre maximum de représentants par catégorie d'organisation ainsi que les règles de leur nomination, VU la sollicitation en date du 04 juillet 2024 de Monsieur le Préfet.

CONSIDERANT qu'en tant que membre de droit du comité local pour l'emploi du Chablais, il revient à Thonon Agglomération de désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant. Il est précisé que les représentants sont nommés pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE

comme représentant de Thonon Agglomération au sein du Comité local pour l'emploi

- Monsieur Claude MANILLIER titulaire
- Madame Brigitte MOULIN suppléante.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00299

SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DU CHABLAIS (SIAC) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du Chablais (SIAC) dont Thonon Agglomération est membre,

Vu le courrier du SIAC en date du 10 juillet 2024 transmettant à Thonon Agglomération le rapport annuel 2023.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions portées annuellement par le syndicat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport d'activités 2023 du Syndicat Intercommunal d'Aménagement du

Chablais (SIAC),

INDIQUE

que la présente délibération sera adressée à la Présidente du Syndicat

Intercommunal d'Aménagement du Chablais.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

e Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. Gil THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00300

POLE METROPOLITAIN DU GENEVOIS FRANCAIS (PMGF) - Présentation du rapport d'activités de l'exercice 2023

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Pôle Métropolitain du Genevois Français dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions d'intérêt métropolitaines, afin de promouvoir un modèle d'aménagement, de développement durable et de solidarité territoriale, portées par le Pôle Métropolitain du Genevois Français au cours de l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND

acte du rapport d'activités 2023 du PMGF.

INDIQUE

que la présente délibération sera adressée au Président du Pôle Métropolitain du

Genevois Français.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

O 3 OCT. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2024.00301

ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - Approbation du montant définitif 2024 et montants versés à compter de 2025

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code Général des Impôts et notamment l'article 1609 nonies C, V 1bis,

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 6 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération du 30 avril 2024 n° CC2024.00144 modifiant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle « action sociale d'intérêt communautaire »,

VU le rapport concernant l'analyse des charges liées à la rétrocession des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges approuvé par les membres de la CLECT réunis le 02 juillet 2024, notifié aux 25 communes membres de Thonon agglomération le 04/07/2024,

VU les délibérations des communes membres concernant ledit rapport de la CLECT :

Commune	N° délibération	Date délibération	Avis
ALLINGES	D2024_053	04/06/2024	Approuve
ANTHY/LEMAN	051/2024	15/07/2024	Approuve
ARMOY	28/2024	09/07/2024	Approuve
BALLAISON	11 - 09/07/2024	09/07/2024	Approuve
BONS-EN-CHABLAIS	D2024_092307	23/09/2024	Approuve
BRENTHONNE	2024-08-47	06/08/2024	Approuve
CERVENS	2024-29	09/07/2024	Approuve
CHENS/LEMAN	D2024-60	09/07/2024	Approuve
DOUVAINE	DEL20240722_05	22/07/2024	Approuve
DRAILLANT	2024-09-02	26/08/2024	Approuve
EXCENEVEX	DEL-2024-057	08/07/2024	Approuve
FESSY	35/2024	22/07/2024	Approuve
LE LYAUD	54/2024	08/07/2024	Approuve
LOISIN	2024-08-05-53	19/08/2024	Approuve
LULLY	2024/026	24/07/2024	Approuve
MARGENCEL	2024-07-05	17/07/2024	Approuve
MASSONGY	2024-40	12/09/2024	Approuve
MESSERY	16	18/07/2024	Approuve
NERNIER	D.2024/037	12/07/2024	Approuve
ORCIER	2024-56	24/07/2024	Approuve
PERRIGNIER	2024/48	03/09/2024	Approuve
SCIEZ	2024-07-05	15/07/2024	Approuve
THONON-LES-BAINS	CM240722_003	22/07/2024	Approuve
VEIGY-FONCENEX	DEL_2024_082	30/08/2024	Approuve
YVOIRE	2024-54	16/09/2024	Approuve

CONSIDERANT l'analyse des charges des compétences des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges fixées dans le rapport de la CLECT du 02/07/2024.

agglomération

CONSIDERANT que les conditions d'adoption du présent rapport relèvent du droit dérogatoire imposant des conditions de majorité renforcée prévue au 1° bis du V de l'article 1609 nonies C du CGI. CONSIDERANT que plus de la moitié des conseils municipaux représentant plus de 2/3 de la population ont adopté le présent rapport de la CLECT.

CONSIDERANT le transfert en cours d'année des charges transférées conformément aux évaluations retenues dans le cadre de la CLECT au *prorata temporis*.

Il est proposé au Conseil Communautaire de définir l'attribution de compensation 2024 définitive et celle à compter de 2025 comme suit :

Evaluation du transfert de charges annuel et en année partielle 2024 :

Evaluation des charges tranférées	des charges		Soit prorata temporis 2024	
Crèche Allinges	285 263	01/08/2024	118 860	
Crèche Lyaud	117 397	01/08/2024	48 915	
ALSH Allinges	90 954	01/07/2024	45 477	

agglomération

Attribution de compensation de fonctionnement définitive 2024 :

Attribution de compensation de fonctionnement 2024

COMMUNES	2023 fonctionnement	Transfert de charges multi-accueil et accueil de loisirs d'Allinges	Transfert de charges micro- crèche du Lyaud	Soit ACF définitive 2024
ALLINGES	215 314	164 337		379 651
ANTHY SUR LEMAN	380 489			380 489
ARMOY	2 241			2 241
BALLAISON	2 451			2 451
BONS EN CHABLAIS	537 432			537 432
BRENTHONNE	48 899			48 899
CERVENS	30 169			30 169
CHENS SUR LEMAN	-129 561			-129 561
DOUVAINE	429 870			429 870
DRAILLANT	-19 721			-19 721
EXCENEVEX	-6 258			-6 258
FESSY	27 646			27 646
LOISIN	-1 444			-1 444
LULLY	31 341			31 341
LE LYAUD	-11 738		48 915	37 177
MARGENCEL	400 447			400 447
MASSONGY	-53 133			-53 133
MESSERY	-64 736			-64 736
NERNIER	-16 297			-16 297
ORCIER	108 706			108 706
PERRIGNIER	370 783			370 783
SCIEZ	-201 556			-201 556
THONON LES BAINS	9 973 450			9 973 450
VEIGY FONCENEX	-66 665			-66 665
YVOIRE	33 055			33 055
Total	12 021 184	164 337	48 915	12 234 436

___ THONON

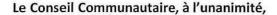
agglomération

Attribution de compensation de fonctionnement à compter de 2025 :

COMMUNES	2023 fonctionnement	Transfert de charges multi-accueil et accueil de loisirs d'Allinges	Transfert de charges micro- crèche du Lyaud	Soit ACF à compter de 2025
ALLINGES	215 314	376 217		591 531
ANTHY SUR LEMAN	380 489			380 489
ARMOY	2 241			2 241
BALLAISON	2 451			2 451
BONS EN CHABLAIS	537 432			537 432
BRENTHONNE	48 899			48 899
CERVENS	30 169			30 169
CHENS SUR LEMAN	-129 561			-129 561
DOUVAINE	429 870			429 870
DRAILLANT	-19 721			-19 721
EXCENEVEX	-6 258			-6 258
FESSY	27 646			27 646
LOISIN	-1 444			-1 444
LULLY	31 341			31 341
LE LYAUD	-11 738		117 397	105 659
MARGENCEL	400 447			400 447
MASSONGY	-53 133			-53 133
MESSERY	-64 736			-64 736
NERNIER	-16 297			-16 297
ORCIER	108 706			108 706
PERRIGNIER	370 783			370 783
SCIEZ	-201 556		ĵ	-201 556
THONON LES BAINS	9 973 450			9 973 450
VEIGY FONCENEX	-66 665			-66 665
YVOIRE	33 055			33 055
Total	12 021 184	376 217	117 397	12 514 798

agglomération

COMMUNES	2024
COMMUNICINES	investissement
ALLINGES	-56 301
ANTHY SUR LEMAN	-40 474
ARMOY	-13 930
BALLAISON	-15 522
BONS EN CHABLAIS	-71 812
BRENTHONNE	-16 019
CERVENS	-15 855
CHENS SUR LEMAN	-34 343
DOUVAINE	-58 441
DRAILLANT	-9 820
EXCENEVEX	-15 814
FESSY	-11 911
LOISIN	-22 315
LULLY	-7 906
LE LYAUD	-15 253
MARGENCEL	-26 464
MASSONGY	-16 454
MESSERY	-30 990
NERNIER	-8 744
ORCIER	-9 382
PERRIGNIER	-19 276
SCIEZ	-80 297
THONON LES BAINS	-287 336
VEIGY FONCENEX	-54 119
YVOIRE	-14 862



DECIDE

de notifier le nouveau montant d'attribution de compensation pour les 25 communes afin que leur conseil municipal respectif approuve ce nouveau montant 2024 et à compter de 2025 par délibérations concordantes.

PRECISE

que pour les attributions de compensation en fonctionnement :

- les montants seront versés par l'agglomération par trimestre selon la périodicité suivante 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre de l'année,
- ➢ les montants seront titrés par l'agglomération aux communes disposant d'attributions de compensation négatives selon la périodicité suivante 1^{er} mars, 1^{er} juin, 1^{er} septembre et 1^{er} novembre de l'année.

PRECISE

que les montants des attributions de compensation en investissement ne sont pas modifiés par le transfert de charges des services et équipements du Multi-accueil d'Allinges, de la Micro-crèche du Lyaud et du Centre de loisirs d'Allinges.

PRECISE

que pour les attributions de compensation en investissement :

les montants seront titrés par l'agglomération aux 25 communes ayant des attributions de compensation négatives en investissement en une seule fois le 1^{er} septembre de l'année.

__ THONON

agglomération

NOTIFIE

la présente délibération à Monsieur le Préfet afin qu'il constate le coût net des charges transférées et les nouvelles attributions de compensation de fonctionnement définitives 2024 et à compter du 1^{er} janvier 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le-Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00302

TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES (TASCOM) - Evolution du taux

VU les articles 3 à 7 de la loi n°72-657 du 13 juillet 1972, VU la loi de finances pour 2010 du 30 décembre 2009 (art. 77 point 1.2.4. 1), VU le Code Général des Impôts, notamment son article 1639 A bis.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

FIXE

le coefficient multiplicateur du tarif applicable aux redevables sur la taxe sur les

surfaces commerciales (TASCOM) à 1,15 à compter du 1er janvier 2025.

CHARGE

Monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 3 OCT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00303

ACQUISITION FONCIERE - DOUVAINE - Le Maisse Est - Parcelle B 52 - Consorts VOLLAND

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5 et suivants, VU les articles L.221-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux réserves foncières, VU l'avis des Domaines du 7 mars 2024.

CONSIDERANT l'intérêt de la parcelle B52 située en zone UE du PLUi du Bas-Chablais, entre le tènement du futur lycée et la plaine sportive de la commune, dont la maîtrise foncière pourrait contribuer :

- à la création d'espaces verts et d'un cheminement doux piéton/cycle, permettant aux lycéens de rejoindre en toute sécurité les équipements sportifs et culturels, les commerces du centre-bourg et l'arrêt de bus desservant la mairie,
- ainsi qu'à la réalisation d'une portion de la Via-Rhôna sous maîtrise d'ouvrage de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'accord des propriétaires désignés ci-dessous, de céder leur parcelle B52 à Thonon Agglomération au prix convenu de 100 (cent) euros par m²:

Propriétaire(s)	Situation	Section	N°	Surface (m²)
Consorts VOLLAND	LE MAISSE EST	В	52	3362 m²

Soit un prix de 336 200 (trois cent trente-six mille deux-cents) euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

l'acquisition de la parcelle ci-dessus désignée au prix indiqué,

PRECISE

que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur,

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024,

AUTORISE

Monsieur le Président, ou Monsieur le $\mathbf{1}^{\mathrm{er}}$ Vice-Président, à effectuer toutes les

formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout

document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Présiden

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

_____THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2024.00304

ACQUISITION FONCIERE - MARGENCEL - Zone humide de Jouvernex - M. Thierry JOIE et Mme Laurence IDRISSI

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5 et suivants, VU l'article L.211-7 du Code de l'environnement.

CONSIDERANT l'intérêt des parcelles B589 et B1520 d'une surface totale de 3088 m², situées dans la zone humide de Jouvernex à Margencel, futur site répertorié « Espace Naturel Sensible » (ENS) dans le cadre du Contrat départemental Haute-Savoie Nature sur le territoire du sud-ouest lémanique 2024-2026.

CONSIDERANT l'accord des propriétaires désignés ci-dessous, de céder leurs parcelles à Thonon Agglomération au prix convenu de 0,65 euros par m²:

Propriétaire(s)	Situation	Section	N°	Surface (m²)
M. Thierry JOIE Mme Laurence IDRISSI	MACHILLY	В	589	2358 m²
	LA COMBE	В	1520	730 m²

Soit un prix de 2 000 (deux mille) euros

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE

l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix indiqué,

PRECISE

que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur.

PRECISE

que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

AUTORISE

Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, ou Monsieur le 14^{ème} Vice-Président à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout document, toute pièce administrative ou

comptable afférente à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

> land



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00305

TENEMENT DU FUTUR LYCEE DE DOUVAINE - Acquisition amiable des parcelles B36 B2722 - JORAT

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.5216-5 et suivants, VU le protocole d'accord pour la construction du lycée de Douvaine, conclu entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes, la commune de Douvaine et Thonon Agglomération, en date du 5 mars 2024, VU l'avis des Domaines du 17 novembre 2023.

CONSIDERANT l'engagement de Thonon Agglomération de procéder aux acquisitions foncières des terrains d'assiette du futur lycée sur le site du Maisse à Douvaine.

CONSIDERANT l'accord des propriétaires désignés ci-dessous, de céder leurs parcelles à Thonon Agglomération au prix convenu de 100 (cent) euros par m²:

Propriétaire(s)	Situation	Section	N°	Surface (m²)
Consorts JORAT	SOUS LE BOIS	В	36	991
Consorts JORAT	SOUS LE BOIS	В	2722	565

Soit un prix de 155 600 (cent cinquante-cinq mille six cents) euros.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE l'acquisition des parcelles ci-dessus désignées au prix indiqué.

PRECISE que les frais relatifs à l'établissement de l'acte notarié incombent à l'acquéreur.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2024.

AUTORISE Monsieur le Président, ou Monsieur le 1^{er} Vice-Président, à effectuer toutes les

formalités nécessaires à l'acquisition, à signer l'acte notarié ainsi que tout

document, toute pièce administrative ou comptable afférente à ce dossier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 3 OCT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 10

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00306 ZERO ARTIFICIALISATION NETTE (ZAN) – Débat

VU l'arrêté préfectoral N° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 dite « Climat et résilience », complétée par la loi n° 2023-630 du 20 juillet 2023,

VU l'article L.2231-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Conseil Local de Développement (CLD) du 08 juin 2023 où a été présenté le PADDi,

VU le Bureau Communautaire Elargi en date du 10 septembre 2024, à l'occasion de laquelle a été présentée la démarche ZAN, ainsi que la synthèse du bilan triennal,

VU le rapport triennal, établi pour la période 2021-2023, de suivi de l'artificialisation des sols.

CONSIDERANT qu'il y a lieu :

- Pour M. le Président, de présenter le premier rapport triennal du rythme d'artificialisation des sols et de s'assurer du respect des objectifs de sobriété foncière déclinés au niveau local,
- Pour le Conseil Communautaire, de débattre de ce rapport et d'en délibérer.

M. le Président a déclaré le débat ouvert :

Les éléments du débat sont reportés ci-après :

Christophe SONGEON recadre les enjeux et définitions de cette notion issue de la loi Climat et Résilience. Il est nécessaire qu'un bilan triennal soit mené pour s'assurer de la trajectoire de l'agglomération dans les périodes décennales. Entre 2011 et 2021, 263ha ont été consommés donnant une consommation possible de 131.5 ha entre 2021 et 2031. A date, nous avons consommé 28.5 ha, nous inscrivant dans une tendance conforme aux attentes. Les niveaux de consommation peuvent apparaître hétérogènes entre commune, mais ceci provient des cycles et maturité des projets; c'est la raison pour laquelle nous analysons la consommation par commune sur des cycles de 10 ans. Le PLUi-HM va décliner les objectifs de consommation par commune, la période post 2031 devant tendre au zéro artificialisation nette. Nous devons démontrer que nous sommes dans cette tendance, ce qui emporte des arbitrages au sein du PLUi-HM

Michel BURGNARD lit un communiqué d'Olivier BARRAS dont il a le pouvoir. Ce dernier considère que les terres agricoles ne sont pas confrontées qu'à la seule artificialisation. Elles vont aussi parfois l'objet de servitudes ou de gel qui ne sont pas pertinents (conservatoire du Littoral, etc.). Les zones de biodiversités, de rafraîchissement ne s'assurent pas par des carrés de pelouse. Nous devons préserver les terres agricoles car elles sont essentielles pour l'alimentation et pour maintenir un équilibre écologique.

M. le Président confirme que nous portons une réelle politique de une préservation des espaces agricoles pour tendre vers une amélioration de notre autosuffisance pour ne plus subir les prochaines crises alimentaires internationales, nous permettant de préserver nos ressources.

Sur demande de Michel BURGNARD sur le post-2031, il lui est confirmé qu'il n'existe pas de solde de 50% résultant d'une consommation moitié moins importante que celle ayant eu lieu sur la décennie 2011-2021. A compter de 2031, il faut tendre de manière significative vers le « zéro » artificialisation nette des sols.

agglomération

Sophie PARRA D'ANDERT souligne l'importance de garder des espaces verts en ville pour garder des espaces de fraicheur. La densification ne doit pas emporter la fin des espaces verts en ville, élément que doit porter notre PLUi-HM. Il faut une renaturation des centres-villes.

Catherine MARTINERIE demande s'il existe des estimations sur le volume de déclassement que le futur PLUi-HM prévoit. Elle s'interroge également sur les compensations pour l'autoroute.

Christophe SONGEON rappelle que l'A412 est un projet national qui n'est pas pris en considération dans le décompte de consommation des communes. Les compensations sont également gérées en direct dans le dossier de concession. Par ailleurs, le décompte de la restitution en espaces naturels ou agricoles du PLUi-HM n'est pas encore connu puisque les documents graphiques ne sont pas finalisés. Par ailleurs, la génération précédente de document d'urbanisme avait déjà retiré beaucoup de surfaces constructibles dont nous serons plutôt sur le trait de marge. Plus globalement nous nous investissons au maximum dans la préservation des terres agricoles et naturelles à l'image des acquisitions réalisées depuis 1 an.

Joseph DEAGE souligne que le SCOT avait prévu 124 ha pour l'autoroute. Chignens a représenté une opportunité, rapidement identifiée par l'Agglomération, afin de constituer des capacités de compensations agricoles en vue de la réalisation de l'autoroute.

Par ailleurs, nous avons un point à faire avec la Chambre d'agriculture sur le terrain « à plat » non encore exploités.

Au terme de ces échanges, Monsieur le Président clôt le débat.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du débat qui s'est tenu sur le 1er rapport triennal de suivi de

l'artificialisation des sols.

DIT que la tenue de ce débat est formalisée par la présente délibération, à laquelle

est annexé ledit rapport.

ADOPTE ledit rapport.

PRECISE que la présente délibération, annexée dudit rapport, sera transmise dans un

délai de quinze jours suivant sa publication aux préfets de région et de département, au président du conseil régional, aux maires des communes membres de Thonon Agglomération, compétent ainsi qu'aux observatoires

locaux de l'habitat et du foncier.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE DOUVAINE: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00307

LOGEMENT DES SAISONNIERS - Convention triennale

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la loi du 28 décembre 2016 de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne, dite acte II de la loi montagne,

VU la délibération n° CCM000858 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 18 juin 2020, approuvant le PLH 2020-2026,

VU la délibération n° CC000684 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 17 décembre 2019 approuvant le projet de convention sur le logement des saisonniers 2020-2023,

VU la délibération n° CC002484 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 19 décembre 2023 arrêtant le projet de convention sur le logement des saisonniers 2024-2026.

CONSIDERANT la caducité de la convention pour le logement des travailleurs saisonniers signée le 22 avril 2020 pour une durée de 3 ans,

CONSIDERANT le projet de convention pour le logement des travailleurs saisonniers actualisée est joint à cette délibération,

CONSIDERANT les modifications apportées par les partenaires à la suite de l'arrêt du projet par le conseil communautaire le 19 décembre 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

VALIDE AUTORISE le projet convention pour le logement des saisonniers, jointe à cette délibération, Monsieur le Président ou Mme la dixième Vice-Présidente, en charge de la politique de l'habitat ou du logement, à signer cette convention, à procéder à toutes les démarches, nécessaires et à signer tout document, pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

te Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00308

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - Résidence Les Clarines - Thonon-les-Bains

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération du Conseil Communautaire n° CC000326 du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,

VU le Contrat de Prêt n°160883 signé entre « CDC Habitat », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Thonon-les-Bains en date du 22 septembre 2023 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 30 avril 2024.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 4 842 974 euros souscrit par « CDC Habitat » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 160883 constitués de 2 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 160 logements sociaux, 160 PLAI, MOD, dans l'opération « LES CLARINES », située 8 chemin des Cités à Thonon-les-Bains. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ACCORDE	sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un
	montant total de 4 842 974 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des
	dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et

conditions du contrat de prêt n° 160883 constitué de 2 lignes du Prêt.

ACCORDE sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal du montant garantit par l'agglomération de 2 421 487 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt pour le financement de 160 logements sociaux, 160 PLAi, en MOD dans l'opération « LES CLARINES », située au 8 chemin des Cités à

Thonon-les-Bains.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

PRECISE que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des

sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à

la date d'exigibilité.

PRECISE que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et

Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans

jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en

cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

VALIDE sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2

parties et jointe à la présente délibération.

PRECISE que cette convention intervenante entre « CDC Habitat » et Thonon Agglomération,

elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches

nécessaires.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le

0 3 OCT. 2024

Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 3 OCT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00309

DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT - "Les Chenettes" - Chens-sur-Léman

VU l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU l'article L 5111-4 et les articles L 5216-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, VU l'article 2298 du Code civil,

VU la délibération n° CC000326 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 janvier 2019 relative à la garantie d'emprunt pour les opérations de logements locatifs sociaux,

VU le Contrat de Prêt n° 162692 signé entre « HALPADES », ci-après l'Emprunteur et la Caisse des Dépôts et Consignations, joint à la présente délibération.

CONSIDERANT la réponse de la mairie de Chens sur Léman en date du 14 février 2023 ne souhaitant pas se porter garante.

CONSIDERANT l'avis favorable du Bureau Communautaire en date du 31 octobre 2023.

Il est proposé à l'assemblée délibérante d'accorder une garantie d'emprunt à hauteur de 50 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 488 157 euros souscrit par « HALPADES » auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 162692 constitués de 6 lignes du prêt.

La présente garantie porte sur 6 logements sociaux, 2 PLAI, 3 PLUS, 1 PLS, en VEFA, dans l'opération « LES CHENETTES », située Rue des Chenettes à Chens sur Léman. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PRECISE

PRECISE

VALIDE

PRECISE

ACCORDE	sa garantie d'emprunt à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 488 157 euros souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et
ACCORDE	conditions du contrat de prêt n° 162692 constitué de 6 lignes du Prêt. sa garantie d'emprunt à hauteur de la somme en principal de 244 078,50 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt

pour le financement de 6 logements sociaux, 2 PLAi, 3 PLUS et 1 PLS en VEFA dans l'opération « LES CHENETTES », située Rue des Chenettes à Chens sur Léman. Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente délibération.

que la garantie de l'Agglomération est accordée pour la durée totale du Contrat de Prêt et jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

que sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse de Dépôts et Consignations, l'Agglomération s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

PRECISE que l'Agglomération s'engage pendant toute la durée du Contrat de Prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de celui-ci.

sa convention de garantie d'emprunts précisant les engagements pris par les 2 parties et jointe à la présente délibération.

que cette convention intervenante entre « HALPADES » et Thonon Agglomération, elle est inopposable à la Caisse des Dépôts et consignation, tiers à la convention.

AUTORISE Monsieur le Président à signer cette convention et à procéder à toutes les démarches nécessaires.

__ THONON

agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00310

<u>CONTRAT DE VILLE- Approbation du contrat de ville - Engagements Quartiers 2030- pour la période 2024-2030</u>

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine,

VU le décret n° 2023-1312 du 28 décembre 2023 modifiant le décret n° 2014-767 du 3 juillet 2014 relatif à la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville,

VU la circulaire du 31 août 2023 fixant les modalités méthodologiques d'élaboration de la nouvelle génération 2024-2030 des contrats de ville,

VU l'instruction du 4 janvier 2024 relative à la gouvernance des contrats de ville Engagements Quartiers 2030,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT les axes et priorités retenus par le contrat de ville 2015/2020 prolongé jusqu'en 2023 dans le cadre du Protocole d'Engagement Renforcé et Réciproque (P.E.R.R.).

CONSIDERANT que le quartier de Collonges - Ste Hélène situé à Thonon-les-Bains est maintenu dans la liste nationale des quartiers prioritaires de la politique de la ville.

CONSIDERANT le travail d'élaboration du contrat de ville « Engagements Quartiers 2030 » mené en lien avec l'Etat et plus largement l'ensemble des partenaires du contrat de ville, et en concertation avec les habitants.

CONSIDERANT l'avis favorable du comité de pilotage du 2 mai 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le document « Contrat de ville Engagements Quartiers 2030 », ci-annexé.

AUTORISE Monsieur le Président à signer le contrat de ville, ses annexes, avenants et tout autre

document afférent.

AUTORISE Monsieur le Président à procéder aux éventuelles corrections de détails non

conséquentes du contrat, qui interviendraient dans le cadre de la finalisation du

document.

AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution des

présents documents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 40

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00311

<u>CREATION D'UNE MINI GARE ROUTIERE ET D'UNE PISTE CYCLABLE - Avenue Jules Ferry à Thonon-les-Bains</u>

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique,

VU la délibération n°CC2024.00095 du Conseil Communautaire du 26 mars 2024 de Thonon Agglomération portant transfert de la maîtrise d'ouvrage pour les travaux d'aménagement de trois mini-gares à Thonon-les-Bains,

VU la délibération n° CC2024.00096 du Conseil Communautaire du 26 mars 2024 de Thonon Agglomération concernant les travaux d'aménagement des abords nord de la gare et du boulevard du canal à Thonon-les-Bains – avenant n°1,

VU l'avis de la Commission d'Appel d'Offres de la Commune de Thonon-les-Bains du 05 juillet 2024.

CONSIDERANT les engagements de financement de l'opération obtenus par la commune de Thononles-Bains par différents organismes,

CONSIDERANT la demande expresse des organismes financeurs qu'une seule collectivité puisse porter et assurer le paiement de l'ensemble des marchés liés à l'opération.

CONSIDERANT qu'une troisième consultation concernant la mini gare routière de l'avenue Jules Ferry a été attribuée aux sociétés suivantes :

- COLAS France PERRIGNIER 74 pour un montant de 414 000 € HT en ce qui concerne le lot 1 (VRD)
- NGE ROUTES pour un montant de 208 539,84 € HT en ce qui concerne le lot 2 (Revêtements de chaussées)

CONSIDERANT que la totalité de l'opération est évaluée à un montant de 2 196 528,84 € HT réparti respectivement sur l'ensemble de l'opération comme suit :

- Thonon Agglomération 1 150 541,81 € HT soit 52.38%
- La Commune de Thonon-les-Bains 1 045 987,03 € HT soit 47.62%

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer l'avenant à la convention portant transfert

temporaire de la maîtrise d'ouvrage à la Commune,

AUTORISE

Monsieur le Président à signer tous documents afférents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

M. Geraid, PONDAZ, Mass Astrid BALD BOCKE depression a M. Geraid, PARDA DIANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00312

PRESENTATION RAPPORT TRANSPORT PUBLIC DE PERSONNES (Délégation de Service Public) - 2023

VU l'article L3135-1 du Code de la commande publique,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n° CC001548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 23 novembre 2021 approuvant le choix du délégataire pour l'exploitation du service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération,

VU le contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération signé en date du 27 décembre 2021,

VU la délibération n° CC001649 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 25 janvier 2022 approuvant l'avenant n°1 permettant la cession du contrat de délégation de service public de transports routiers de personnes de Thonon Agglomération à la société dédiée « RDB Thonon,

VU la délibération n° CC001739 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 29 mars 2022 approuvant l'avenant n°2 portant adoption des modifications des dates de prise en charge des services de mobilité par le délégataire,

VU la délibération n° CC2394 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 octobre 2023 approuvant l'avenant n°3 portant points de restructuration du Réseau STAR'T,

VU la délibération n° CC00089 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 26 mars 2024 approuvant l'avenant n°4 portant points de restructuration du Réseau STAR'T et l'évolution du parc VAE,

VU la délibération n° CC2024.00266 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 Juillet 2024 approuvant l'avenant n°5 portant modification des lignes H - J - L - P, VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

résident

PREND ACTE

du rapport annuel 2023 concernant le fonctionnement du réseau de Transport collectif de voyageurs établi par le délégataire RDB Thonon.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00313

EAU - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2023

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment son article L.2224-5, VU le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable joint en annexe, VU l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2024, VU l'avis du Conseil d'Exploitation de la régie d'eau potable du 03 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024

Sland

Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00314

ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET NON COLLECTIF - Adoption du rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service (RPQS) – Exercice 2023

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-5, VU les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public en matière d'assainissement collectif et non collectif.

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 10 septembre 2024.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

les rapports annuels 2023 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif et non collectif de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 2 0

office sur le site internet de l'aggiomeration, le 0 3 OCT. 2024

agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD

DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL : M. Patrick BONDAZ
MASSONGY : Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

N° CC2024.00315

FORET DES SOURCES DES MOISES - Refus du programme de coupes 2025

VU l'article L214-5 du code forestier stipulant que si la collectivité décide de supprimer des coupes réglées proposées par l'ONF, la délibération doit impérativement exposer les motifs qui fondent cette décision et cette délibération doit être transmise au Préfet de Région,

VU l'article D214-21-1 du code forestier, selon lequel, en l'absence de transmission de la délibération au 30 septembre 2024, notre collectivité est réputée avoir accepté l'inscription des coupes proposées à l'état d'assiette,

VU le courrier de l'ONF du 12/07/2024 présentant l'état d'assiette de la forêt des Sources des Moises pour l'année 2025.

CONSIDERANT que les coupes prévues pour l'année 2025 sont susceptibles d'engendrer de la turbidité au captage (même si nous ne sommes pas au vertical des drains) et une éventuelle pollution en cas de souci et, par ailleurs, que la conduite d'adduction se trouve sous le chemin qui sera emprunté par les camions.

CONSIDERANT l'importance de préserver les captages et leurs aménagements, et plus particulièrement dans le cas présent, de préserver les aménagements qui permettent d'assurer l'alimentation en eau potable de la majeure partie de la population de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité,

SUPPRIME

les coupes de l'aménagement prévues pour l'année 2025 et refuse l'inscription à

l'état d'assiette au titre de l'année 2025.

TRANSMET

la présente délibération au préfet de Région.

AUTORISE

Monsieur le Président à signer toute pièce à intervenir relative à cette affaire.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 2 C SEP. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 2 C SEP. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil : 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER
ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE
PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

<u>Liste des personnes absentes :</u>

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance



N° CC2024.00316

COMMANDE PUBLIQUE / GRAND CYCLE DE L'EAU - Renouvellement d'eau potable d'adduction et de distribution sur les communes de Draillant et Cervens - Liaison col de Cou / Pallin

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU le Code de la commande publique (CCP),

VU les dispositions des articles L2123-1, R2123-1 à R2123-7 du CCP relatives à la procédure adaptée.

CONSIDERANT le programme de dévoiement et de réhabilitation des réseaux d'eau potable et d'assainissement de l'agglomération dans lequel s'inscrit le renouvellement du réseau d'eau potable, d'adduction et de distribution sur les communes de Draillant et Cervens (hameaux de Cursinges, de Biollay et de Pallin).

CONSIDERANT la part de financement des travaux portée par le Conseil Départemental à hauteur de 409 500€ € HT soit 30.11 % du montant des travaux.

CONSIDERANT l'avis d'appel public à la concurrence en date du 02/07/2024 publié sur les supports de publication suivants : BOAMP, profil acheteur de la collectivité marchéspublics.info et son site internet.

CONSIDERANT l'engagement de la procédure adaptée ouverte soumise aux dispositions des articles L. 2123 et R. 2123-1 1 du Code de la commande publique.

CONSIDERANT l'absence d'allotissement.

CONSIDERANT le délai d'exécution de 13 mois (y compris la période de préparation fixée à 1 mois).

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres établi conformément aux critères de sélection fixés par le règlement de consultation.

CONSIDERANT le résultat du classement des offres.

CONSIDERANT la proposition d'attribution du marché par la commission pour avis du 24/11/2024 à l'entreprise DECREMPS BTP (74800 AMANCY),

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

AUTORISE M. le Président à signer le marché MAPA-2024-12(EAU) attribué à l'entreprise

DECREMPS BTP (74800 AMANCY), pour un montant 1 040 273,40 € HT (TVA 20 %),

soit 1 248 328,08 € TTC,

AUTORISE Monsieur le Président à signer et tous les documents afférents au dossier dans le

cadre de son exécution.

PRECISE que les prestations sont rémunérées par application des bordereaux des prix

unitaires fixés par le titulaire dans son offre aux quantités réellement exécutées.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

e Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024
Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil : 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00333)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER (est partie après la délibération 2024.00311, donne pouvoir à Jean-Claude

TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00317

SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT DE L'ARVE ET DE SES AFFLUENTS (SM3A) - Présentation du rapport d'activité 2023

VU les dispositions de l'article 40 de la loi n° 99-586 du 12 juillet 1999 relative au renforcement et à la simplification de la coopération intercommunale, et plus particulièrement sa traduction au sein de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les statuts du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents (SM3A) dont Thonon Agglomération est membre.

CONSIDERANT que le rapport d'activités, obligation légale, est un document de référence qui donne une vision complète de toutes les actions de ce syndicat, afin d'améliorer la gestion du risque d'inondation et de préserver l'environnement de notre territoire, portées par le SM3A au cours de l'année 2023.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PREND acte du rapport d'activités 2023 du Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de

ses Affluents (SM3A),

INDIQUE que la présente délibération sera adressée au Président du Syndicat Mixte

d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Présiden

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil : 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00318

CONVENTIONS DE MISE A DISPOSITION DE PARCELLES AGRICOLES ACQUISES EN 2023

VU la loi n° 2014-1170 du 13 octobre 2014 d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt, VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB2020-0013 en date du 06/03/2020 approuvant les nouveaux statuts de l'agglomération, et notamment la compétence facultative 4-3-4 « Agriculture Locale » mentionnant l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial,

VU le dossier AS 74 23 0093 01, l'appel à candidature de la SAFER du 24 juillet 2023,

VU la délibération n° CC002407 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 octobre 2023, autorisant l'acquisition de 6 ha 73 a 76 ca sur les communes de Messery et de Nernier,

VU l'arrêté n° DDT-2023-1337 du 1er octobre 2023, définissant les modalités de calcul du fermage en Haute-Savoie,

VU la délibération n° CC2024.00158 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 28 mai 2024, adoptant le Projet Alimentaire Territorial.

CONSIDERANT les exigences en matière environnementale des pratiques agricoles pour la gestion des parcelles acquises visées au sein de la délibération n° CC002407 du 24 octobre 2023.

CONSIDERANT l'orientation à court et moyen termes de ces terrains agricoles vers un usage maraîcher.

CONSIDERANT l'historique d'exploitation à titre gratuit par deux agriculteurs desdites parcelles.

CONSIDERANT la pertinence de garder la gestion en place, le temps de finaliser les modalités de la mutation de ces tènements vers du maraichage.

CONSIDERANT le projet de convention établi en accord avec le Conservatoire du Littoral et la SAFER.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de mise à disposition définissant les conditions d'usage

temporaire des 6 ha 73 a 76 ca propriétés de Thonon Agglomération sises à

Messery et Nernier.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le 12^{ème} vice-président à signer lesdites

conventions avec les agriculteurs en place, ainsi que toutes pièces afférentes à

ce dossier.

PRECISE qu'une redevance annuelle sera versée à Thonon Agglomération par la SAFER,

correspondant aux locations perçues sans indexation et intégrant l'intégralité des quotes-parts de la taxe foncière et autres charges d'un montant de

1045,00€.

AUTORISE la facturation par la SAFER de 840 €TTC la première année de la convention, puis

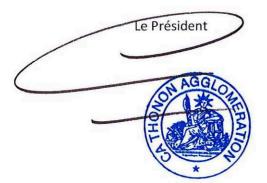
de 204 €TTC par an.

PRECISE que la présente convention pourra être résolue de façon totale ou partielle dans

la mesure où les parcelles objet des présentes permettraient la concrétisation

d'un projet d'installation.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00319

COOPERATION DES ORGANISMES DE FORMATION DU GENEVOIS - Convention de partenariat

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU l'avis favorable du Bureau Exécutif du 11 juin 2023,

VU les termes de la convention ci-annexée.

CONSIDERANT la demande de subvention formulée à Thonon Agglomération par la Coopération des Organismes de Formation du Genevois (COFG) pour le soutien et le développement de ses actions en direction des élèves du territoire du Genevois Français afin de promouvoir les filières professionnelles et techniques.

CONSIDERANT que les évènements et temps forts organisés par la COFG sont destinés aux élèves, parents, équipes pédagogiques et entreprises, en partenariat avec les établissements scolaires et employeurs et autres partenaires en charge de l'orientation, notamment ceux installés sur le territoire de Thonon Agglomération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE la signature de la convention avec l'association « Coopération des

Organismes de formation du Genevois », pour une durée d'un an de

septembre 2024 à août 2025.

AUTORISE le versement d'une subvention de 2 500 €, au bénéfice de l'association

« Coopération des Organismes de formation du Genevois ».

PRECISE que les crédits sont inscrits au budget annexe Développement Economique

au compte 6574 - DECO.

AUTORISE Monsieur le Président à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le

0 3 OCT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance



N° CC2024.00320

ZAEi Planbois Parc - Mise à bail à construction du lot 12 à la SARL GROUPE GABRIELI

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU les articles L. 251-1 à L. 251-9 du Code de la construction et de l'habitation,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2019 relatif à la mise en place du bail à construction sur les fonciers économiques des ZAEi à rayonnement métropolitain de Thonon Agglomération pour une durée de 99 ans, dont la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier,

VU l'avis du Bureau Communautaire réuni le 08 décembre 2020,

VU l'avis favorable du Bureau Communautaire du 28 janvier 2020 validant le versement d'un loyer canon calculé sur la base de 70 €/m² HT,

VU le permis d'aménager n° PA 74210 19B0001 relatif à l'aménagement du secteur 2 de la nouvelle ZAEi de Planbois Parc, délivré le 04 novembre 2019,

VU le plan de division et de bornage du 20 avril 2022, établi par le cabinet Canel, géomètre-expert, VU l'avis de France Domaines en date du 19 août 2024 estimant la valeur du loyer canon du lot 12 mis à bail à soixante-dix euros le mètre carré hors taxe (70 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation de la ZAEi de Planbois Parc, située sur la commune de Perrignier, ayant vocation à accueillir des bâtiments d'activités à caractère artisanal, industriel ou tertiaire,

CONSIDERANT les conditions de commercialisation du foncier en zones d'activités économiques intercommunales approuvées par le Bureau communautaire :

- Commercialisation du terrain sous la forme d'un bail à construction d'une durée de 99 ans qui commencera à courir à compter du jour de signature du bail,
- Versement d'un loyer canon calculé sur la base d'un prix à 70 €/m² HT, versé en une seule fois par le preneur à la signature du bail,
- Signature d'une promesse de bail avec deux conditions suspensives : obtention de prêt et du permis de construire purgé,
- Signature du bail à construction à la levée des conditions suspensives avec obligation de réaliser la construction dans un délai de 3 ans.

CONSIDERANT la demande de la SARL Groupe Gabrieli, représentée par Monsieur Jean-Luc GABRIELI, de prendre à bail, aux conditions susvisées, un lot à bâtir d'une surface de 4 971 m², identifié sous le numéro n°12 sur le plan annexé à la présente.

Il est précisé que le bail à construction est un bail par lequel le preneur s'engage à édifier des constructions sur le terrain du bailleur et à les conserver en bon état d'entretien pendant toute la durée du bail. Le bail à construction confère au preneur un droit réel immobilier. En outre, il détient le droit de céder ses droits réels, de les apporter en société ainsi que de consentir les servitudes passives indispensables à la réalisation des constructions prévues au bail. Ce droit réel peut être hypothéqué, de même que les constructions édifiées sur le terrain loué. Le bailleur, quant à lui, demeure propriétaire du sol et il devient propriétaire des constructions à la fin du bail.

La SARL Groupe Gabrieli, représentée par Monsieur Jean-Luc GABRIELI, souhaite s'implanter dans la ZAEi de Planbois Parc afin d'y développer son activité de carrelage et d'y édifier un bâtiment d'environ 1 850 m² de surface de plancher (stockage, logistique, bureaux).

Dès-lors, il est proposé de donner une suite favorable à cette demande d'implantation, via la mise en place d'un bail à construction aux conditions susvisées, sur le tènement suivant :

Références	Superficie	Loyer canon	TVA sur prix	Loyer canon
cadastrales	totale	en € HT	total	En € TTC

agglomération

B 3849, B 3836, B 3839	4 971 m²	347 970 €	69 594 €	417 564 €
---------------------------	----------	-----------	----------	-----------

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE

de conclure un bail à construction pour une durée de 99 ans au profit de la SARL Groupe Gabrieli, représentée par Monsieur Jean-Luc GABRIELI, ou toute personne physique ou morale de substitution, moyennant le versement d'un loyer canon de trois cent quarante-sept mille neuf cent soixante-dix euros (347 970 €) hors taxes, sur le lot à bâtir n°12, situé au sein de la ZAEi de Planbois Parc à Perrignier, d'une surface de 4 971 m².

PRECISE

que:

· les frais de notaire seront à la charge du preneur,

cette mise à bail entre dans le champ de la TVA sur prix total,

• le taux de TVA en vigueur est de 20%; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte.

CHARGE

l'étude de Maitre Jean-François GRILLAT, notaire à Bons-en-Chablais,

d'accomplir les formalités nécessaires à ce dossier.

AUTORISE

Monsieur le Président ou Monsieur le deuxième Vice-Président en charge de la stratégie de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 11

Délégués votants: 49

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00321

ZAE LES BRACOTS - Vente de la parcelle section H n°639 au Département de la Haute-Savoie

VU la Loi NOTRe (loi n° 205-991 du 7 août 2015) qui modifie l'organisation territoriale des compétences liées au développement économique,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 portant sur les statuts de la communauté d'agglomération Thonon Agglomération,

VU la délibération n° CC002043 du Conseil communautaire de Thonon Agglomération du 20 décembre 2022 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers,

VU la délibération n° D2023_011607 du Conseil municipal de Bons-en-Chablais, du 16 janvier 2023 relative aux conditions financières et patrimoniales du transfert des biens appartenant au domaine privé des communes, situés en ZAE et destinés à être revendus à des tiers,

VU l'avis de France Domaine en date du 03 avril 2024 estimant la valeur de la parcelle section H n°639 à quarante euros le mètre carré hors taxe (40 €/m²).

CONSIDERANT que Thonon Agglomération a en charge la commercialisation du foncier à vocation économique situé en zone d'activités économiques intercommunale.

CONSIDERANT l'acte à signer entre la Commune de Bons-en-Chablais et Thonon Agglomération pour la vente de la parcelle cadastrée section H numéro 639.

CONSIDERANT la proposition du Département de la Haute-Savoie d'acquérir la parcelle section H n°639 au prix de 40 €/m² HT, conformément à l'avis des Domaines.

Il est rappelé qu'au regard des dispositions de la loi NOTRe, Thonon Agglomération est seule compétente sur les zones d'activités économiques notamment pour la commercialisation du foncier.

Dès-lors, il est proposé au Conseil Communautaire de confirmer la vente de la parcelle aux conditions financières suivants :

Références cadastrales	Superficie totale	Prix HT	TVA sur prix total	Prix TTC
H 639	788 m²	31 520,00 €	6 304,00 €	37 824,00 €

Chrystelle BEURRIER (pouvoir donné à Jean-Claude TERRIER) et Richard BAUD ne prennent pas part au vote.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DECIDE de céder la parcelle cadastrée section H n° 639, d'une surface de 788 m², sise sur

ZAEi Les Bracots, à Bons-en-Chablais, au profit du Département de la Haute-Savoie, ou toute société de substitution, pour un montant de 37 824,00 € TTC.

PRECISE que

cette cession entre dans le champ de la TVA sur prix total,

• le taux de TVA en vigueur est de 20%; il conviendra d'appliquer le taux de TVA en vigueur le jour de la signature de l'acte,

• les frais seront supportés par l'acquéreur.

CHARGE l'étude de Maitre Anthony BIRRAUX, notaire à Douvaine, d'accomplir les

formalités nécessaires à ce dossier.

AUTORISE Monsieur le Président ou Monsieur le 2ème Vice-Président délégué à la Stratégie

de développement et d'innovation économique, à signer tous les actes et

documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

OH

AGGLO

REPAIJO

ATTOMATION

TO THE PROPERTY OF THE PROPERTY

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES: Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE**: M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON,

Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00322

<u>PREVENTION ET GESTION DES DECHETS - Adoption du Rapport Public annuel sur la Qualité du Service (RPQS) - Exercice 2023</u>

VU le Code Général des Collectivité territoriales et notamment l'article L2224-17-1,

VU la Loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, VU le décret n° 2015-1827 du 30 décembre 2015 portant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets,

VU le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

CONSIDERANT l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 10 septembre 2024 sur ledit rapport.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

ADOPTE

le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de Thonon Agglomération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 39

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 51

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, Mme Sylvie COVAC donne

pouvoir à Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à

M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à

Liste des personnes absentes excusées :

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00323

TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - Exonération des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux

VU le code général des collectivités territoriales,

VU l'article 1521 du code général des impôts,

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération »,

VU la délibération n° CC000548 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération du 24 septembre 2019 concernant l'instauration et la perception de la TEOM sur le territoire de l'agglomération.

Monsieur le Président expose au Conseil Communautaire les dispositions de l'article 1521-III. 1 du code général des impôts, qui permettent aux conseils municipaux ou aux organes délibérants des groupements de communes, lorsque ces derniers se sont substitués à leurs communes membres pour l'institution de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, de déterminer annuellement les cas où les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux peuvent en être exonérés. Cette liste des établissements exonérés doit être affichée. Il est précisé que cette exonération annuelle est appliquée pour l'année d'imposition 2025.

CONSIDERANT la liste proposée des locaux à usage industriel et des locaux commerciaux.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

EXONERE

de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année d'imposition 2025, conformément aux dispositions de l'article 1521-III. 1 du CGI, les locaux à usage industriel et les locaux commerciaux suivants selon le listing joint à la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.

Le Président AGG

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 38

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

<u>Liste des pouvoirs :</u>

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX : Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

agglomération

N° CC2024.00324

<u>RÈGLEMENT D'ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS 2025 POUR LES PROJETS D'INTERET</u> COMMUNAUTAIRE

VU l'arrêté préfectoral n° PREF/DRCL/BCLB-2020-0013 du 06 mars 2020 approuvant la modification des statuts de la communauté d'agglomération « Thonon Agglomération ».

CONSIDERANT la compétence statutaire facultative de « soutien aux actions culturelles et évènementielles ayant pour objet la promotion du territoire communautaire ».

CONSIDERANT la volonté d'accompagner les associations du territoire dans l'organisation de projets ou évènements d'ampleur contribuant à la promotion du territoire communautaire.

CONSIDERANT la nécessité d'un cadre pour préciser les conditions d'attribution de subventions.

CONSIDERANT le règlement d'octroi de subvention et les conditions de l'appel à projet 2025.

CONSIDERANT les modalités d'octroi des aides aux grands événements d'envergure nationale ou internationale.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

APPROUVE le principe d'un soutien à la réalisation d'évènement contribuant à la promotion

du territoire communautaire pour l'année 2025.

APPROUVE le règlement d'attribution de subvention joint en annexe pour la période du 1er

janvier 2025 jusqu'au 31 décembre 2025 à hauteur totale de 30 000€.

PRECISE que les projets de demande de subvention devront être adressés par voie

numérique entre le 1er octobre 2024 dès 8h00 et le 31 octobre 2024 à 16h00

pour un évènement se déroulant pendant l'année 2025.

APPROUVE l'enveloppe des grands évènements pour les manifestations au rayonnement

national ou international à hauteur totale de 20 000€.

PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget principal 2025.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 OCT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 OCT. 2024



CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 38

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire : Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD : M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00325

RIFSEEP - Modification du dispositif suite à son évaluation

VU le Code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 712-1, L. 712-2, L. 712-13, L. 713-1, L. 714-4 à L. 714-8,

VU le décret n° 91-875 du 6 septembre 1991 pris pour l'application du premier alinéa de l'article 88 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

VU le décret n° 2010-997 du 26 août 2010 relatif au régime de maintien des primes et indemnités des agents publics de l'État et des magistrats de l'ordre judiciaire dans certaines situations de congés, VU le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

VU le décret n° 2024-641 du 27 juin 2024 relatif au régime de certains congés pour raison de santé des fonctionnaires et des agents contractuels de l'Etat,

VU la circulaire NOR : RDFF1427139C du 5 décembre 2014 relative à la mise en œuvre du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel,

VU l'arrêté du 27 août 2015 pris en application de l'article 5 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU l'arrêté du 27 décembre 2016 pris en application de l'article 7 du décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

VU la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 juin 2018 relative à la mise en place du régime indemnitaire au sein de Thonon Agglomération et les délibérations d'actualisation :

- n° CC000652 en date du 26 novembre 2019,
- n° CCM000863 en date du 18 juin 2020
- et n° CC002453 du 28 novembre 2023

VU l'avis du Comité Social Territorial en date du 09 septembre 2024.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'assemblée délibérante de fixer la nature, les plafonds et les conditions d'attribution des primes et indemnités dans la limite de ceux dont bénéficient les différents services de l'Etat.

CONSIDERANT qu'il appartient à l'organe délibérant de déterminer les plafonds applicables à chacune des parts du RIFSSEP (IFSE et CIA) et d'en fixer les critères sans que la somme des deux parts dépasse le plafond global des primes octroyées aux agents de l'Etat.

CONSIDERANT que l'analyse menée en 2024 des modalités de versement de l'Indemnité de Fonctions de Sujétions et d'Expertise (IFSE) telles que définies par la délibération du 26 juin 2018 modifiée, confirme leur pertinence, tant en ce qui concerne la politique salariale de la collectivité que son adéquation au regard de la situation locale et nationale de l'emploi.

CONSIDERANT que les modalités de mise en œuvre du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) étaient définies pour une période de 3 ans dans la délibération du 26 juin 2018 modifiée et qu'il convenait donc de redéfinir les modalités d'attribution de celui-ci.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DEFINIT

Les nouvelles modalités d'attribution individuelle de CIA ainsi que suit :
- Le CIA est lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir,
appréciés dans le cadre de l'entretien annuel d'évaluation ainsi que d'une
appréciation en cohérence, spécifique au CIA, établie par le responsable
hiérarchique.

___ THONON

agglomération

- Le montant du CIA est déterminé selon les mêmes modalités que pour l'IFSE par répartition des cadres d'emplois en groupes de fonctions. Les groupes de fonction sont définis dans la délibération du 26 juin 2018 modifiée.
- Ces montants sont établis pour un agent exerçant ses fonctions à temps complet. Ils sont réduits au prorata de la durée effective de travail pour les agents exerçant leurs fonctions à temps partiel ou occupant un emploi à temps non complet.
- Ces montants sont définis dans la limite des plafonds définis ci-dessous par cadres d'emplois.

Filière administrative :

Catégorie A+

Cadre d'emploi des administrateurs territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
A+1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €
A+2	Responsable de service	1 800 €
A+3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €
A+4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400 €

Catégorie A

Cadre d'emploi des attachés territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
A1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €
A2	Responsable de service	1 800 €
A3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €
A4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400 €

agglomération

Catégorie B

Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
B1	Responsable de service	1 300 €
B2	Poste intermédiaire avec encadrement, adjoint au responsable de service, poste nécessitant une expertise particulière	1 200 €
B3	Poste intermédiaire ne nécessitant pas d'encadrement	1 100 €

Catégorie C

Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
C1	Responsable de service, poste d'exécution avec une technicité élevée	1 000 €
C2	Encadrant de proximité, poste d'exécution avec technicité intermédiaire	900 €
C3	Poste d'exécution	725 €

Filière technique :

Catégorie A+

Cadre d'emploi des ingénieurs en chef territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
A+1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €
A+2	Responsable de service	1 800 €
A+3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €
A+4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400 €

__ THONON

agglomération

Catégorie A

Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
A1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €
A2	Responsable de service	1 800 €
A3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €
A4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400 €

Catégorie B

Cadre d'emploi des techniciens territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
B1	Responsable de service	1 300 €
B2	Poste intermédiaire avec encadrement, adjoint au responsable de service, poste nécessitant une expertise particulière	1 200 €
В3	Poste intermédiaire ne nécessitant pas d'encadrement	1 100 €

Catégorie C

Cadre d'emploi des agents de maitrise territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)
C1	Responsable de service, poste d'exécution avec une technicité élevée	1 000 €
C2	Encadrant de proximité, poste d'exécution avec technicité intermédiaire	900 €
C3	Poste d'exécution	725 €



agglomération

Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
C1	Responsable de service, poste d'exécution avec une technicité élevée	1 000 €	
C2	Encadrant de proximité, poste d'exécution avec technicité intermédiaire	900 €	
C3	Poste d'exécution	725 €	

Filière sociale :

Catégorie A

Cadre d'emploi des assistants territoriaux socio-éducatifs

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
A1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €	
A2	Responsable de service	1 800 €	
А3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €	
A4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400 €	

Cadre d'emploi des moniteurs éducateurs et intervenants familiaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
B1	Responsable de service	1 230 €¹	
B2	Poste intermédiaire avec encadrement, adjoint au responsable de service, poste nécessitant une expertise particulière	1 090 €²	
B3	Poste intermédiaire ne nécessitant pas d'encadrement	1 090 €	

¹ Reprise des montants plafonds de la Fonction Publique d'Etat car les montants plafonds prévus à Thonon Agglomération les dépassaient.

² Idem

_____THONON

agglomération

Catégorie C

Cadre d'emploi des agents sociaux territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé Responsable de service, poste d'exécution avec une technicité élevée	Montants plafonds CIA (bruts annuels) 1 000 €	
C1			
C2	Encadrant de proximité, poste d'exécution avec technicité intermédiaire	900 €	
C3	Poste d'exécution	725 €	

Filière médico-sociale :

Catégorie A

Cadre d'emploi des infirmiers territoriaux en soins généraux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
A1	Poste de direction générale, direction de pôle	3 000 €	
A2	Responsable de service	1 800 €	
A3	Responsable de structure, poste nécessitant une expertise élevée	1 600 €	
A4	Poste nécessitant une expertise intermédiaire	1 400€	

Catégorie B

Cadre d'emploi des auxiliaires de puériculture territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
B1	Responsable de service	1 230 €³	
B2	Poste intermédiaire avec encadrement, adjoint au responsable de service, poste nécessitant une expertise particulière	1 090 €⁴	
B3	Poste intermédiaire ne nécessitant pas d'encadrement	1 090 €	

³ Idem

⁴ Idem

agglomération

Filière animation:

Catégorie B

Cadre d'emploi des animateurs territoriaux

Groupe de fonction	Intitulé	Montants plafonds CIA (bruts annuels)	
B1	Responsable de service	1 300 €	
B2	Poste intermédiaire avec encadrement, adjoint au responsable de service, poste nécessitant une expertise particulière	1 200 €	
B3	Poste intermédiaire ne nécessitant pas d'encadrement	1 100 €	

- L'attribution individuelle du CIA est décidée par l'autorité territoriale.
- Sur la base du rattachement des agents à un groupe de fonctions permettant l'attribution de l'IFSE, l'autorité territoriale attribue individuellement à chaque agent un montant de CIA compris entre 0 et 100% dans la limite des plafonds définis ci-dessus par cadres d'emplois.
- A titre individuel et dérogatoire, les agents de la collectivité percevant un montant plafond antérieur de CIA supérieur aux plafonds ci-définis verront ce montant plafond maintenu à titre exceptionnel et individuel.
- Le montant individuel du CIA n'est pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.
- Le Complément Indemnitaire Annuel (CIA) est déterminé selon deux parts : La première part est relative à l'engagement professionnel de l'agent sur l'année écoulée au regard de critères spécifiques et des objectifs fixés, selon les critères ci-annexés. La seconde est relative à un investissement exceptionnel de l'agent participant du bon fonctionnement et du rayonnement de la collectivité, selon les critères ci-annexés (montant unique forfaitaire de 500 €).

PRECISE que le CIA fera l'objet d'un versement unique au mois de novembre sur

l'année N, à partir du 1^{er} janvier 2025.

CONFIRME l'ensemble des autres dispositions de la délibération du 26 juin 2018

modifiée, qui demeurent inchangées.

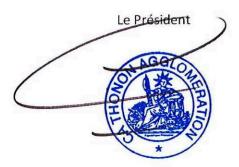
PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice.

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la

bonne exécution de la présente délibération.

____ THONON agglomération

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus Ont signé au registre : Le Président et le secrétaire de séance Pour extrait certifié conforme.



Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024

agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 38

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants : 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES : M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

Invités excusés

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

agglomération

N° CC2024.00326

ADHESION AU DISPOSITIF DU CDG74 RELATIF AU LANCEUR D'ALERTE

VU le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 135-1 à L. 135-5,

VU la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, prise en son Chapitre II,

VU la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,

VU le décret n° 2017-564 du 19 avril 2017 relatif aux procédures de recueil des signalements émis par les lanceurs d'alerte au sein des personnes morales de droit public ou de droit privé ou des administrations de l'Etat,

VU le décret n° 2022-1284 du 3 octobre 2022 relatif aux procédures de recueil et de traitement des signalements émis par les lanceurs d'alerte et fixant la liste des autorités externes instituées par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte,

VU les délibérations n° 2018-01-11 du 18 janvier 2018 du CDG74 et n°2020-03-29 du 16 juillet 2020, VU la circulaire du 26 juin 2024 relative à la procédure de signalement des alertes émises par les agents publics et aux garanties et protections qui leur sont accordées dans la fonction publique dans le cadre des articles 6 à 15 de la loi n° 2016-1691 du 9 décembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique modifiée par la loi n° 2022-401 du 21 mars 2022 visant à améliorer la protection des lanceurs d'alerte, VU l'avis du CST en date du 09 septembre 2024.

CONSIDERANT que la loi du 9 novembre 2016 relative à la transparence, à la lutte contre la corruption et à la modernisation de la vie économique, en son article 8, instaure une obligation pour, notamment, les communes d'au moins 10 000 habitants et qui emploient au moins 50 agents, ainsi que pour les EPCI qui comptent parmi leurs membres au moins une commune de 10 000 habitants ou plus et qui emploient au moins 50 agents, de mettre en œuvre des procédures appropriées de recueil de signalements émis par les membres de leur personnel ou par des collaborateurs extérieurs et occasionnels.

CONSIDERANT que ces lanceurs d'alertes sont définis par la loi comme toute personne physique qui révèle ou signale, de manière désintéressée et de bonne foi, un risque, un crime, un délit, une menace, une violation et manifeste d'un engagement international régulièrement ratifié ou approuvé par la France, d'un acte unilatéral d'une organisation internationale pris sur le fondement d'un tel engagement, de la loi ou du règlement, ou d'une menace ou un préjudice grave pour l'intérêt général, dont elle a eu personnellement connaissance.

CONSIDERANT que chaque collectivité ou employeur, a la possibilité de désigner un référent chargé de recueillir les alertes ainsi formulées, selon une procédure encadrée par les décrets du 19 avril 2017 et du 3 octobre 2022.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

DESIGNE comme référent « lanceurs d'alertes » la personne mandatée par le Centre de

Gestion de Haute-Savoie pour exercer cette mission pour Thonon Agglomération.

Ce dernier pourra être saisi selon la procédure de recueil des signalements prévue à l'article 8 de la loi du 9 décembre 2016 mise en œuvre par le CDG 74 dans sa

délibération n°2018-01-11 du 18 janvier 2018,

PRECISE que le référent est saisi selon la même procédure que celle prévue pour la saisine du référent déontologue, par un formulaire spécifique disponible sur le site internet du

CDG, adressé:

- Soit par courrier, adressé dans une enveloppe portant la mention « confidentiel » à l'adresse suivante :

Référent déontologue Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie 55, rue du Val Vert — Seynod 74600 Annecy

_____THONON agglomération

- Soit par mail, à l'adresse : deontologue@cdg74.fr

AUTORISE

La mise en œuvre de la procédure de recueil des signalements prévue à l'article 8 de

la loi du 9 décembre 2016 telle que décrite ci-dessus,

AUTORISE

Monsieur le Président à assurer l'exécution de cette délibération et signer tous

documents qui s'y rapporte.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024



agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 24 septembre 2024 à 18 heures 00

DELIBERATION

Délégués en exercice : 54 Délégués présents : 38

Délégués ayant donné pouvoir : 12

Délégués votants: 50

Date de convocation du Conseil: 17/09/2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt quatre septembre à 18 heures 00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire: Salle des Fêtes - 230 Impasse de Thénières - 74140 BALLAISON sous la présidence de M. Christophe ARMINJON, Président.

Liste des personnes présentes :

ALLINGES: M. François DEVILLE

ANTHY-SUR-LEMAN: Mme Isabelle ASNI-DUCHENE

ARMOY: M. Patrick BERNARD

BALLAISON: M. Christophe SONGEON

BONS-EN-CHABLAIS: M. Olivier JACQUIER, Mme Annelise HERITEAU, M. Marcel PIGNAL-JACQUARD

BRENTHONNE: M. Michel BURGNARD

CERVENS: M. GII THOMAS

CHENS-SUR-LEMAN: Mme Pascale MORIAUD
DOUVAINE: Mme Claire CHUINARD, M. Pascal WOLF

DRAILLANT: M. Pascal GENOUD

LOISIN: Mme Laëtitia VENNER représentée par M. Rémy FABRE

LULLY: M. René GIRARD

MARGENCEL: M. Patrick BONDAZ
MASSONGY: Mme Sandrine DETURCHE

MESSERY: M. Serge BEL

NERNIER: Mme Marie-Pierre BERTHIER ORCIER: Mme Catherine MARTINERIE PERRIGNIER: M. Claude MANILLIER

SCIEZ: M. Cyril DEMOLIS, Mme Fatima BOUVIER, M. Michel DAVID

THONON-LES-BAINS: M. Christophe ARMINJON, M. Richard BAUD, Mme Isabelle PLACE-MARCOZ, M. Jean-Claude TERRIER,

M. Jean-Marc BRECHOTTE, Mme Brigitte MOULIN, M. René GARCIN, M. Gérard BASTIAN, Mme Nicole JAILLET,

Mme Sophie PARRA D'ANDERT, M. Thomas BARNET

VEIGY-FONCENEX: Mme Catherine BASTARD, M. Bruno DUCRET

YVOIRE: M. Jean-François KUNG

Liste des pouvoirs :

ALLINGES : Mme Claudine FAUDOT donne pouvoir à M. François DEVILLE **DOUVAINE :** M. Olivier BARRAS donne pouvoir à M. Michel BURGNARD

EXCENEVEX: Mme Chrystelle BEURRIER donne pouvoir à M. Jean-Claude TERRIER (est partie après la délibération

2024.00312, donne pouvoir à Jean-Claude TERRIER)

FESSY: M. Patrick CONDEVAUX donne pouvoir à M. Serge BEL

THONON-LES-BAINS: Mme Carine DE LA IGLESIA donne pouvoir à Mme Brigitte MOULIN, M. Mustafa GOKTEKIN donne pouvoir à M. Christophe ARMINJON, Mme Cassandra WAINHOUSE donne pouvoir à Mme Nicole JAILLET, Mme Katia BACON donne pouvoir à M. Gérard BASTIAN, M. Jean-Baptiste BAUD donne pouvoir à M. Gil THOMAS, M. Franck DALIBARD donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ, Mme Astrid BAUD-ROCHE donne pouvoir à Mme Sophie PARRA D'ANDERT

_____ THONON agglomération

Liste des personnes absentes excusées :

LE LYAUD: M. Joseph DEAGE (est arrivé à la délibération 2024.00301 et est parti après la délibération 2024.00334)

Liste des personnes absentes :

THONON-LES-BAINS: Mme Catherine PERRIN, M. Philippe LAHOTTE, Mme Sylvie COVAC, M. Jean-Louis ESCOFFIER

Invités

M. Lionel BOULENS, Services CA Mme Adèle ARVIS, Services CA Mme Isabelle PEZOUS, Services CA Mme Hélène WIRION, Services CA

Secrétaire de séance

M. Cyril DEMOLIS a été élu secrétaire

Invités excusés

Mme Carole ECHERNIER, Services CA

agglomération

N° CC2024.00327 MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS ET DES EFFECTIFS

VU le Code Général de la Fonction Publique, VU les crédits de personnels inscrits au budget en cours, VU le tableau des emplois et des effectifs, VU l'avis du comité social territorial en date du 09 septembre 2024.

CONSIDERANT la nécessité de mettre à jour le tableau des emplois et des effectifs de la collectivité au regard des modifications proposées.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

PROCÉDE AUX MODIFICATIONS SUIVANTES:

Pôle « Direction des Services Techniques »

- Service « Eau assainissement »
- o Sous-service "Exploitation réseaux"
- Suppression de la cellule « support technique »
- Redéploiement en conséquence d'un poste d'agent d'exploitation spécialisé (n°DSTERDI01)
 vers la cellule « interventions secteur est »
- Redéploiement d'un poste d'agent d'exploitation (n°DSTEER03) et d'un poste d'agent d'exploitation spécialisé (n°DSTERIO07) vers la cellule « interventions secteur ouest »
- Redéploiement d'un poste de chef(fe) d'équipe optimisation des réseaux d'eau (n°DSTEER02) vers la cellule « interventions secteur ouest » et modification d'intitulé du poste en agent d'exploitation spécialisé
- Suppression de la cellule « support fonctionnel »
- Redéploiement en conséquence du poste de chef(fe) d'équipe de l'instruction urbanisme –
 SIG-DECI (n°DSTERSF06) au niveau d'un nouveau sous-service « Urbanisme DECI SIG »
 rattaché directement sous le poste de directeur(trice) eau et assainissement
- Redéploiement de 5 postes de technicien(ne) raccordement (n°DSTEA04, DSTERSF03, DSTEA03, DSTERSF02, DSTEGEP03) vers une nouvelle cellule « Urbanisme » rattachée au sous-service « Urbanisme – DECI – SIG »
- Redéploiement de 3 postes de technicien(ne) en gestion patrimoniale topographe (n°DSTERSF05, DSTEA15, DSTEA16) vers une nouvelle cellule « SIG - Topographie » rattachée au sous-service « Urbanisme – DECI – SIG »
- Redéploiement d'un poste de chargé(e) de mission « organisation du service public de la DECI » (n°DSTERDIO2) vers une nouvelle cellule « DECI » rattachée au sous-service « Urbanisme – DECI – SIG »

Pôle « Direction Développement Territorial »

• Service « Cohésion des Territoires et Citoyenneté »

agglomération

- Création d'un poste permanent de « Médiateur(trice) du contrat de ville" (n°DTCCS08), catégorie B, ouvert aux cadres d'emplois de moniteur éducateur (filière sociale) et animateur (filière animation), à temps complet, 1 ETP
- Suppression de 2 postes non permanents de "Animateur(trice) et agent de proximité du contrat de ville" (n°DTCCS05_NP et DTCCS06_NP), 2 ETP

Pôle « Direction des Ressources Internes »

Service « Enfance Jeunesse »

Ouverture au cadre d'emploi des "moniteurs-éducateurs et intervenants familiaux" (catégorie B, filière sociale) et aux cadres d'emploi des "adjoint d'animation territoriaux » (catégorie C, filière animation) et des « animateurs territoriaux » » (catégorie B, filière animation) des 2 postes permanents de « Animateur(trice) relais petite enfance » (n°DRERAMO1 et DRERAMO2)

PRECISE

qu'après le délai légal de parution des vacances d'emploi pour une durée qui ne peut être inférieure à un mois, sauf cas d'urgence, les emplois pourront également être pourvus par des agents contractuels sur le fondement :

- de l'article 3-2 de la loi du 26 janvier 1984 : Pour les besoins de continuité du service, pour faire face à une vacance temporaire d'emploi dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire. Ces contrats à durée déterminée ne peuvent être conclus qu'après communication sur la vacance d'emploi et ne peuvent excéder un an, prolongeable dans la limite totale de deux ans, si la procédure de recrutement d'un fonctionnaire n'a pu aboutir.
- Ou sur le fondement de l'article 3-3 de la loi du 26 janvier 1984 :
- 3-3 1° Lorsqu'il n'existe pas de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes
- 3-3 2° Pour les emplois de catégorie A ou B ou C, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté.
- 3-3 3° Pour les emplois des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants, pour tous les emplois
- 3-3 3°bis Pour les emplois des communes nouvelles issues de la fusion de communes de moins de 1000 habitants, pendant une période de 3 ans suivant leur création, prolongée, le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement de leurs conseil municipal suivant cette création, pour tous les emplois
- 3-3 4° Pour les emplois à temps non complet, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 % ;
- 3-3 5° Pour les emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

____ THONON

agglomération

Les agents recrutés par contrat exerceront les fonctions définies précédemment. Leur niveau de rémunération sera déterminé selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil sans toutefois dépasser l'indice terminal du grade correspondant.

DECIDE

la modification du tableau des emplois et des effectifs en conséquence de ce qui

précède tel que joint en annexe.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits aux budgets de l'exercice.

CHARGE Monsieur le Président de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne

exécution de la présente délibération.

Ainsi fait, délibéré et signé, les jour, mois et an que dessus

Ont signé au registre :

Le Président et le secrétaire de séance

Pour extrait certifié conforme.

Le Président

Le secrétaire de séance

Télétransmis en Sous-Préfecture le 0 3 0CT. 2024 Publié sur le site internet de l'agglomération, le 0 3 0CT. 2024